



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2835

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Association Maison de l'environnement - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2018**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Diamantidis

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moreton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 25 juin 2018**Délibération n° 2018-2835**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Association Maison de l'environnement - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2018**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'association Maison de l'environnement est régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a été créée conformément aux statuts approuvés par son assemblée générale constitutive du 28 juin 1994 et déposés à la Préfecture du Rhône le 20 septembre 1994.

Les membres fondateurs de l'association sont, outre 7 associations de protection de l'environnement, le Département du Rhône et la Communauté urbaine de Lyon à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon à compter du 1^{er} janvier 2015. L'association compte, à ce jour, 38 associations membres.

Depuis 2017, l'association Maison de l'environnement occupe des locaux mis à disposition par la Métropole situés 14 avenue Tony Garnier à Lyon 7^e. La valorisation financière de ces moyens en immobilier représente 280 344 €, dont environ 25 000 € seront supportés par l'association Maison de l'environnement.

II - Objectifs

L'association Maison de l'environnement réunit les associations et les personnes ayant pour objectif de promouvoir la protection et l'amélioration de l'environnement, l'écologie et le développement durable sur le territoire de la Métropole. Sa finalité est de donner, aux citoyens et à leurs organisations, des clés de compréhension leur permettant d'adapter leur mode de vie aux enjeux écologiques et de contribuer à la construction d'une métropole écologique et citoyenne. Dans cet objectif, la Maison de l'environnement travaille avec ses membres, ses partenaires et ses projets propres. Son projet associatif adopté en juin 2017 se définit en 5 orientations stratégiques : poursuivre la sensibilisation des publics, renforcer les acteurs associatifs, développer les synergies et les projets communs, contribuer à un accompagnement des initiatives citoyennes, contribuer à une éco-citoyenneté dans les autres secteurs associatifs (social, culture, sport, et institutions du territoire).

III - Actions réalisées au titre de l'année 2017

En 2017, l'activité de la Maison de l'environnement, déployée avec ses associations membres et partenaires pour répondre à sa vocation de sensibilisation des publics à l'environnement et au développement durable, s'illustre par le bilan suivant :

- programme d'une large gamme d'actions-supports pour le développement d'une culture développement durable accessible à un public diversifié : une quinzaine de conférences, des ateliers pédagogiques (15 enfants, 14 adultes), 2 stages-science, 15 sorties découvertes, 4 expositions,
- soutien financier aux animations par les associations dans les écoles, centres de loisirs, structures d'éducation populaire (environ 200),
- développement de la culture environnementale par l'écrit : prix collégien du livre environnement de la Métropole, etc.,
- sensibilisation et information du public dans le cadre de grands événements : salon Primevère, programmation d'activités dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, participation à la Journée mondiale zones

humides, à la Fête de la science, à des événements "nature" des Communes de la Métropole (Villeurbanne, Sainte Foy les Lyon, développement de partenariats pour des manifestations "hors les murs").

Sa fonction de développement et diffusion de la culture environnementale s'appuie, notamment, sur sa médiathèque, qui a compté un millier de visiteurs et environ 1 200 ouvrages empruntés. Elle valorise son fonds documentaire à travers la publication de bibliographies thématiques (une dizaine de publications). L'association anime également une chronique mensuelle "la voix verte" sur RCF.

En outre, l'année 2017 a donné lieu à l'organisation d'une nouvelle gouvernance permettant de mobiliser les associations membres sur la mise en œuvre du projet associatif (commissions : programmation, médiathèque, communication), la mutualisation de moyens pour une meilleure visibilité des associations (site internet, lettre d'information, affiche : la Maison de l'environnement et ses membres, etc.) ou faciliter des interfaces et des projets collectifs entre associations expérimentées et "jeunes pousses". Le nombre d'associations membres s'est encore développé en 2017 avec 4 nouvelles associations en 2017.

Pour ce faire, la Métropole avait, par délibération du Conseil n° 2017-1822 du 6 mars 2017, voté l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 367 296 € nets de taxe dans le cadre du programme d'actions de l'association Maison de l'environnement.

L'association Maison de l'environnement a donc pu réaliser l'ensemble des actions programmées au titre de l'année 2017.

IV - Programme d'actions et budget prévisionnel pour l'année 2018

Les principaux éléments financiers prévisionnels de l'association pour l'exercice 2018 sont les suivants :

Budget prévisionnel	Montant 2018 (en €)
Total produits	792 620
subvention Métropole de Lyon	367 296
subvention Métropole en nature (biens immobiliers)	280 344
autres subventions, dont :	81 244
<i>publiques</i>	72 980
<i>privées</i>	8 264
ventes	27 960
autres produits	35 776
Total charges	792 620
charges de fonctionnement	80 060
activités (conférences, expositions, etc.)	106 460
charges financières et charges exceptionnelles (amortissement, etc.)	42 916
charges salariales	282 840
valorisations charges immobilières	280 344

La Métropole s'engage à verser, en soutien des actions menées par l'association, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 367 296 € nets de taxe.

Ce montant de subvention est équivalent au montant de la subvention accordé par la Métropole pour l'exercice 2017.

Au titre des actions auxquelles la Métropole se propose de participer financièrement, figurent :

- l'organisation d'une gamme diversifiée d'actions pour rendre accessible la culture environnementale et du développement durable à un public large :

- . une vingtaine de soirées/conférences dont une conférence tête d'affiche,
- . accueil de 4 expositions,
- . une trentaine d'ateliers (14 ateliers adultes, 15 ateliers enfants),
- . animations pédagogiques (environ 200 animations),
- . stages pendant les vacances scolaires (2 stages nature),
- . animations sorties découvertes (15 sorties),
- . participation à des événements "grand public" (salon Primevère), programmation d'actions lors d'événements (Journées européennes du patrimoine : une dizaine de balades, etc.),
- . participation à des événements nature organisés localement : Rendez-vous biodiversité Lyon ; Bons plants de la Feysine Villeurbanne ; Fête de l'iris Oullins, etc.) ;

- développement et la diffusion de la culture environnementale à travers l'écrit :

- . gestion de la bibliothèque de l'environnement (3 000 visiteurs, 240 adhérents bibliothèque, 3 000 prêts, 7 000 références, un catalogue documentaire),
- . animation d'un réseau documentaire (14 associations, 9 000 références),
- . réalisation de produits documentaires (ex : Biblio'verte, dossiers thématiques),
- . organisation du prix littéraire : prix collégien du livre environnement de la Métropole (12 collèges, 360 collégiens) ;

- renforcement des acteurs associatifs :

- . promotion de la Maison de l'environnement et des associations membres pour toucher des publics plus larges,
- . développement des synergies et de projets communs (animation auprès de nouveaux acteurs, comités d'entreprises, etc.) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 367 296 € au profit de l'association Maison de l'environnement dans le cadre de son programme d'actions pour 2018,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Maison de l'environnement définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P27O4360.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.